

« Un an après : nous attendons toujours une protection »

Le 12 février 2026. Déclaration commune à l'occasion du 1er anniversaire de la publication du rapport du Conseil fédéral sur la répression transnationale chinoise

Il y a un an, le Conseil fédéral publiait son rapport sur la répression transnationale à l'encontre des Tibétain·e·s et des Ouïghour·e·s en Suisse. Le rapport reconnaissait qu'il existait, sur le territoire national, des mesures de surveillance, des actes d'intimidation et des tentatives de mise sous pression par des acteurs chinois, et que ces pratiques constituent une atteinte aux droits et aux libertés fondamentales en Suisse.

Un an plus tard, nous constatons que des mesures de protection concrètes font toujours défaut. Ce faisant, la Suisse ne satisfait pas à ses propres exigences, en ne protégeant pas activement les droits humains et en ne prenant pas au sérieux les perspectives des personnes concernées. En outre, les personnes concernées et les organisations de la société civile qui, depuis des années, alertent sur la répression transnationale en Suisse, n'ont jusqu'à présent pas été associées à l'élaboration de solutions.

Les membres des diasporas concernées subissent en Suisse toutes sortes d'intimidation, de tentatives de mise sous pression, et de mesures de surveillance.

Cela inclut notamment :

- des pressions et des menaces à l'encontre de familles au Turkestan oriental (province chinoise du Xinjiang) et au Tibet (répression par procuration ou « coercion-by-proxy ») ;
- surveillance et tentatives d'intimidation autour de manifestations et rassemblements, d'activités politiques ou d'apparitions médiatiques ;
- surveillance dans la sphère numérique et utilisation abusive de données ;
- insécurité en matière de procédure d'asile, d'expulsion et de séjour car le risque lié à la répression étatique est souvent insuffisamment pris en considération ;
- surveillance et tentatives d'intimidation lors d'événements de l'ONU à Genève (« reprisals »).

Nous, les organisations tibétaines et ouïghoures, aux côtés de Voices, demandons au Conseil fédéral et aux autorités compétentes :

- **la participation plutôt que la marginalisation** : les communautés concernées ainsi que les organisations de la société civile doivent être associées systématiquement et d'égal à égal à l'élaboration des mesures ;
- **la transparence plutôt que l'immobilisme** : nous attendons une feuille de route claire sur la mise en œuvre des mesures contenues dans le rapport. Une communication transparente sur les mesures envisagées et en cours participe à l'instauration d'un climat de confiance et de sécurité entre les personnes concernées et les autorités ;
- **la protection plutôt que le silence** : la Suisse doit enfin garantir aux communautés tibétaine et ouïghoure de pouvoir vivre librement et sans crainte sur son territoire. Elle doit concevoir et mettre en œuvre immédiatement des mécanismes de protection efficaces contre la répression transnationale.

Cela inclut notamment :

1. Une sensibilisation sur la répression transnationale en Suisse :

- une sensibilisation et formation systématiques de la police, des autorités de migration, de la justice, des institutions de formation et des services sociaux, sur les formes et les schémas de répression transnationale ;
- une prise en compte systématique de la répression transnationale dans les décisions relevant du droit de migration et du droit d'asile, et aucune collaboration directe ou indirecte avec les autorités de la République populaire de Chine si une telle collaboration risque de représenter une mise en danger des diasporas tibétaine et ouïghoures.

2. La mise en place de mécanismes de signalement et de suivi :

- une documentation systématique et un rapport annuel des cas de répression transnationale ;
- la mise en place d'un point de contact bien visible, spécialisé et à bas seuil pour les personnes concernées par la répression transnationale.

3. Le soutien pour les personnes et les groupes concernés :

- des formats d'échange basés sur une relation de confiance entre les autorités et les groupes de diaspora ;
- la promotion d'initiatives de la diaspora et projets de protection communautaires.

Nous demandons par ailleurs que des personnes de contact soient clairement désignées au niveau de la Confédération et des cantons, et qu'une approche pangouvernementale soit adoptée afin que les victimes d'intimidation et de surveillance ne soient plus ballottées d'un service à l'autre. Nous demandons également à ce que la problématique de la répression transnationale, en lien avec les droits humains, soit intégrée dans les négociations sur l'accord de libre-échange avec la République populaire de Chine.

Un an, ça suffit ! La Suisse doit maintenant agir et garantir que toutes les personnes résidant sur son territoire puissent y vivre sans crainte ni pression de l'étranger. Un an après la publication du rapport du Conseil fédéral, il est grand temps d'agir.

Organisations signataires :



Tibetan Community in Switzerland & Liechtenstein
Tibeter Gemeinschaft in der Schweiz & Liechtenstein



ජ්‍යෙෂ්ඨ ස්වද්‍යාසාධිකරු මූල්‍ය මුද්‍රණ ක්ෂේත්‍රය
Verein Tibeter Jugend in Europa
Tibetan Youth Association in Europe



voices

Anciennement Société
pour les peuples menacés